

Publié le 02 mars 2023

Décision N°15-2023

**Contrat de prestation de service pour l'entretien et la maintenance du monte-charge de la Mairie  
Avenant N°1**

Le Maire de la ville de Fresnes Sur Escaut,

Vu l'article L 21 22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020 portant sur la délégation générale au Maire, pour la durée de son mandat et notamment l'article L2122-22-4° :

- Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Considérant** le contrat souscrit en date du 1/1/2009 pour l'entretien et la maintenance du monte-charge de la Mairie,

**Considérant** la crise sanitaire liée à la COVID-19, puis la guerre en Ukraine ayant entraîné des conséquences économiques liées à la hausse du prix des pièces détachées, des matières premières et autres éléments d'inflation,

**Décide :**

**Article 1 :** De signer l'avenant N°1 relatif au contrat cité ci-dessus entre la commune de Fresnes sur Escaut et la société TK ELEVATOR France – Agence Lille – 64, rue des Châteaux à Marcq en Baroeul (59 700).

**Article 2 :** Le nouveau montant du contrat s'élève à :

Montant initial du contrat : 968,74 € HT  
Montant du surcoût : + 114,31 €

Soit un nouveau montant de contrat de : 1 083,05 € HT (Soit 1 299,66 € TTC)

**Article 3 :** Les dépenses sont prévues au budget.

A Fresnes sur Escaut, le 14/02/2023,

Valérie FORNIES,  
Maire de Fresnes sur Escaut



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tel : 03 27 28 51 51

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

[WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR](http://WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR)

VU LE DGS